Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 59/1968 (1968)

Artikel: Valais
Autor: Bourban, P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115564

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Infine i seminari per docenti curano la preparazione di giornate di studio per determinate categorie e propongono la trattazione di temi, da parte di specialisti e docenti Universitari, previsti dai programmi delle scuole secondarie.

La prima esperienza sugli aspetti fondamentali dell'Istituto giudiziario nel Canton Ticino e destinata ai docenti delle scuole professionali è stata coronata da pieno successo e tale da prevedere la sua estensione a tutte le categorie di docenti.

Il numero degli Universitari ticinesi si mantiene costante non solo come tale, ma anche come ripartizione per facoltà; nonostante l'influenza (positiva) degli assegni di studio non si nota ancora un proporzionale aumento degli studenti universitari (su 814 accademici 397 sono borsisti).

L'aumento delle frequenze nel liceo lascia però prevedere per i prossimi anni anche un aumento degli studenti universitari.

Per quanto riguarda l'edilizia scolastica, essa ha ricevuto nuovo impulso con la modificazione degli articoli 62, 63, 117, 118 della Legge della scuola.

Sono cosi stati attribuiti sussidi per oltre 5 milioni di franchi per la realizzazione di edifici comunali e si prevede che nel 1968 l'onere dello Stato, in questo settore, aumenterà considerevolmente.

Fra gli edifici cantonali si deve ricordare la messa in esercizio del laboratorio sperimentale della Scuola Tecnica, la concessione di crediti per la costruzione di una palestra al ginnasio di Viganello, lo studio per il progetto del ginnasio di Biasca e il concorso per la nuova magistrale di Locarno.

Nel corso del 1967 si sono portati a termine gli studi per la costruzione di un convitto a Lugano destinato agli allievi delle scuole superiori.

La cronaca scolastica del 1968 sarà certamente più intensa e dettagliata e prevederà — ne siamo certi — la descrizione dei compiti che attendono la nuova sezione pedagogica che sta appunto per essere istituita presso il Dipartimento.

E. Pelloni

VALAIS

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MÉNAGER

La loi sur l'Instruction publique du 4.7.1962 a permis la normalisation des conditions de travail de l'école primaire valaisanne.

La durée de la scolarité est normale aujourd'hui dans la plupart des districts du canton; l'effectif moyen des élèves par classe primaire a diminué grâce à la création de nouvelles écoles; le statut matériel et social du personnel enseignant lui permet de consacrer tout son temps à sa profession. Les subventions cantonales pour l'acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, pour la création de bibliothèques scolaires, facilitent et stimulent l'enseignement. L'ouverture des écoles de promotion revalorise le degré supérieur de l'école primaire, alors que les nouvelles classes de développement et les écoles spéciales reconnues par l'AI déchargent de

façon appréciable les classes normales des enfants handicapés. L'obligation faite aux communes d'assurer à tous les enfants résidant sur leur territoire la fréquentation gratuite de l'école secondaire et de l'école ménagère les plus proches ou les mieux accessibles, a donné un essor considérable à l'enseignement secondaire du 1er degré.

Les prestations sociales des communes en faveur des élèves ont été augmentées et étendues aux transports et repas scolaires et à l'assurance contre les risques d'accidents.

Signalons encore la réorganisation de l'inspectorat primaire et ménager, l'octroi de bourses et de prêts à toutes les catégories d'étudiants, et nous constaterons que la loi sur l'Instruction publique, qui n'est pas encore appliquée intégralement, représente un progrès considérable par rapport à la situation antérieure.

Mais, malgré la revalorisation de la profession d'instituteur, la pénurie de personnel enseignant se fait sentir dans les deux régions linguistiques du canton. Bien que l'effectif réduit et l'organisation de transports et de repas scolaires aient permis la suppression de 17 classes pour le début du cours scolaire 1967/68, 41 classes nouvelles, enfantines, ménagères, de promotion et de développement ont dû être créées dans différentes localités du canton. Pour pallier ce manque de personnel, qui oblige le département de l'Instruction publique à faire appel à des maîtres non diplômés ou à des normaliens ou normaliennes de dernière année, l'on cherche à augmenter l'effectif des élèves des 3 écoles normales, et l'on étudie la possibilité de créer un cours de formation pédagogique accéléré pour le début de l'année scolaire 1968-69. Les futurs candidats à l'enseignement devraient être porteurs d'un diplôme ou d'un certificat de maturité et seraient admis après une année de formation pédagogique dans les rangs du personnel enseignant.

Enseignement de la gymnastique

L'événement le plus marquant dans ce domaine a été, en 1967, l'adoption par le Conseil d'Etat du nouveau règlement concernant l'enseignement de la gymnastique et son entrée en vigueur au début de l'année scolaire 1967-68. Ce règlement prévoit notamment deux heures hebdomadaires de gymnastique pour les filles, avec la possibilité d'une troisième heure pour les garçons, et des après-midi de sport destinées à la pratique de certains exercices physiques spéciaux.

Cours de perfectionnement

La semaine pédagogique 1967 a groupé 1169 participants en 34 cours — 25 pour le Valais romand et 9 pour le Haut-Valais; 86 maîtres et maîtresses ont en outre suivi durant les vacances d'été le cours normal suisse à Aarau, cours organisé par la Société suisse de travaux manuels et de réforme scolaire, recommandé et subventionné par l'Etat. L'octroi de la subvention cantonale s'est toutefois limité aux seuls cours qui ne pouvaient être organisés en Valais.

L'appel à des professeurs de cours venant d'autres cantons, voire d'autres pays, est très apprécié par le personnel enseignant qui a ainsi l'occasion de nouer des contacts, d'élargir ses horizons, de connaître et de juger les réalisations et les projets d'autres cantons et de se rendre compte davantage des efforts nécessaires pour assurer l'adaptation constante de l'école aux exigences de la vie.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Comme tous les cantons romands, le Valais connaît de sérieuses difficultés de recrutement des maîtres, ce qui n'a pas encore permis d'exiger des candidats une formation pédagogique.

Sur le plan de la législation, un nouveau règlement des écoles de commerce, adopté par le Conseil d'Etat en date du 27.6.1967, a été approuvé par l'autorité fédérale compétente. La révision du règlement de maturité est en cours et une nouvelle ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité est en voie d'élaboration.

En 1967, 245 élèves ont obtenu le diplôme de commerce, 152 la maturité classique, 22 la maturité scientifique, 17 la maturité latin-sciences et 122 la maturité commerciale.

1. — Enseignement secondaire du 1er degré

Valais romand

En 1967, 423 élèves ont été admis en section littéraire et 832 en section générale.

Les 2443 élèves qui ont fréquenté l'école secondaire durant l'année scolaire 1966-67 étaient répartis en 104 classes: 32 classes de filles, 44 classes de garçons et 28 classes mixtes. Effectif moyen: 24 élèves.

Haut-Valais

Le Haut-Valais comptait en section générale pour l'année scolaire 1966-67, 20 écoles secondaires totalisant 53 classes. Le nombre des élèves était de 1298, soit 669 garçons et 629 filles.

Il existe aussi, dans le cadre de l'école secondaire, des classes de section littéraire à Brigue, Gampel et Sierre, totalisant 86 élèves.

2. — Ecoles secondaires du 2e degré

Le *Collège de Sion* comptait en 1966-67, 728 élèves dont 28 domiciliés hors du canton.

Une innovation à signaler: l'admission des jeunes filles en section scientifique.

Au *Collège de Brigue* qui comptait 696 élèves, l'année scolaire 1966-67 a été marquée par l'admission d'une jeune fille en classe de maturité commerciale. Les classes littéraires sont également mixtes à partir de la 3e année. Ainsi se trouve provisoirement résolu le problème de la formation des jeunes filles dans le Haut-Valais.

Le *Collège de St. Maurice* vient en tête quant au nombre des élèves: 828.

L'année scolaire 1966-67 a été lourdement endeuillée par la mort de deux professeurs qui tenaient une place importante dans l'enseignement et la vie du collège: MM. les Chanoines Paul Saudan et Norbert Viatte.

Le Chanoine Saudan enseignait depuis une trentaine d'années la langue et la littérature grecques et l'esthétique musicale avec autorité et ferveur.

Des générations d'élèves ont bénéficié des richesses que le Chanoine Viatte découvrait dans les grandes œuvres littéraires. Son érudition et ses intuitions dans les domaines les plus variés suscitaient l'admiration.

Signalons aussi l'important changement à la direction du collège: M. le Recteur I. Dayer, en fonction depuis 1943, a été remplacé par M. le Chanoine Martin.

Collèges classiques pour jeunes filles

Le *Collège Ste-Marie-des-Anges* à Sion comptait 240 élèves durant l'année scolaire 1966-67. La convention qui lie l'Etat du Valais à la Congrégation a été renouvelée le 13 janvier 1967. Elle assure à cette dernière les moyens matériels nécessaires pour poursuivre son œuvre d'instruction et d'éducation.

Le *Collège Regina Pacis* à St. Maurice a été inauguré officiellement le 29 septembre 1966. Depuis l'ouverture de l'école en 1963, l'effectif des élèves a augmenté chaque année pour atteindre 80 en septembre 1966, avec l'ouverture de la classe de 4e (syntaxe).

Ecoles de commerce

Il existe dans cette section un remarquable esprit de coopération entre les directeurs et directrices dans leurs rapports avec le Département, l'inspecteur et les professeurs. Les principales décisions sont prises après consultation de tous les intéressés, ce qui fut très heureux lors de l'élaboration du nouveau règlement des écoles de commerce.

Ce règlement est un pas vers l'unité recherchée depuis quelques années et permettra la prochaine mise sur pied d'un programme de commerce. Ceci sera facilité par le fait que tous les professeurs d'allemand travailleront avec la méthode « Wir sprechen Deutsch » jusqu'au diplôme, que les programmes des branches commerciales: comptabilité, arithmétique commerciale, droit, sténodactylo sont semblables dans tous les collèges et que les manuels sont les mêmes à quelques exceptions près.

Cours de perfectionnement

Conscient des besoins accrus d'information des pédagogues en face des progrès des disciplines dont ils ont la charge, le Département a permis à 120 professeurs de suivre le cours organisé à Genève du 16 au 21 octobre 1967 par la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. Chaque participant à ce cours a obtenu une subvention.

Une aide financière fut accordée également à plusieurs professeurs qui ont profité de leurs vacances pour approfondir leurs connaissances linguistiques à l'étranger.

Education cinématographique

Cette initiation a pour but de donner au cinéma une place différente de celle qu'il tient (divertissement, opium, mirage) dans la vie des jeunes et même des adultes.

Les principales réalisations de l'année dans ce domaine furent celles des Collèges de jeunes filles du Bas-Valais (St. Joseph, Sacré-Cœur, Regina Pacis), de l'école supérieure de commerce de jeunes filles à Sion et du Collège Ste-Marie-des-Anges, de l'école de commerce à Sierre, du Collège Ste-Marie à Martigny où l'on a mis sur pied un ciné-club.

Monsieur H. Pellegrini, l'instigateur des cours de cinéma à l'école, a également donné dans la mesure du possible une initiation cinématographique dans les écoles secondaires du 1er degré.

P. Bourban